DEL 08022022-25

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, , C PASTRE (proc de (G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 42 Procurations: 7 Votants: 49 Absents: 3

Date de convocation: 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents: K ESSAYAR, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et

O BOISSIN.

Objet: TRANSPORTS DE VOYAGEURS - Autorisation de lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché de prestation de services - MODIFICATION de la délibération 07122021-23 du 7/12/2021.

Le Président rappelle la délibération prise en séance du 7/12/2021 (DEL 07122021-23) par laquelle l'assemblée l'a autorisé à faire préparer et publier une consultation dans le cadre d'un marché de transport. Il souligne que la délibération prévoyait les modalités de ce futur marché notamment pour l'allotissement, désignation et consistance des lots, mais aussi la durée du marché tel qu'indiqué ci-après :

| En procédure adaptée | procédure formalisée | |
|---|--|--|
| Transport Ecoles/Médiathèque (lot 5 du | Transports actuellement portés par Tout en | |
| futur marché) actuellement porté par la | bus suivant marchés qui prennent fin en | |
| CCBA qui prend fin en juillet prochain. | aout prochain | |
| Volume financier du marché inférieur à | Lot 1: transports urbains | |
| 80 000 € | Lot 2: transports urbains express (ancien | |
| Durée du futur marché prévue pour 5 ans | transport scolaire) | |
| | Lot 3 : Transport à la demande (PMR) | |
| | Lot 4: Ligne spécifique Territoire Ucel | |
| | (actuellement assuré par la Maire d'Ucel | |
| | avec les moyens en personnel et matériel | |
| | de la régie de transport de cette | |
| | commune) | |
| | Durée des futurs marchés prévue pour 5 ans | |
| | | |

Le Président informe le conseil communautaire qu'après étude approfondie des différentes modalités pressenties pour ce marché, une solution moins onéreuse pour la collectivité permettrait d'honorer les besoins à satisfaire mais qu'il est nécessaire, pour ce faire, d'apporter les modifications suivantes à la délibération du 7/12/202 14ccusé de réception en préfecture 007-200073245-20220208-DEL08022022-25-DE

Date de télétransmission : 11/02/2022

Date de réception préfecture : 11/02/2022

- 1- Concernant la durée des futurs marchés, initialement prévue pour 5 ans, elle est ramenée à 4 ans pour tous les lots car le lot 5 est de type accord-cadre à bons de commande et de fait, sa durée est limitée à 4 ans. Aussi, la durée de tous les lots est uniformisée à 4 ans (1 an renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans au total);
- 2- Concernant l'allotissement, au regard des analyses de l'existant et des 'pistes' qui permettent de réduire les coûts, notamment en adaptant les dessertes aux besoins, à la saisonnalité, et en intégrant des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) pour tenir compte d'évènements ponctuels à satisfaire, le nouvel allotissement proposé est :

| En procédure adaptée | En procédure formalisée | Estimatif € HT pour la durée totale du marché |
|---|---|---|
| Transport Ecoles/Médiathèque (lot 5 du futur marché inférieur à 80 000€ ht) | Lot 1: transports urbain Lot 2: transports urbains express Lot 3: Transport à la demande (PMR) Lot 4: Transports saisonniers Le lot 4 initialement prévu (Ligne spécifique UCEL estimé à 50 000 € HT) étant supprimé et remplacé par Transports Saisonniers car la ligne UCEL est intégrée au lot 2 sous forme de PSE (prestation supplémentaire éventuelle) | Lot 1: 4 500 000 € Lot 2: 2 912 000 € Lot 3: 15 000 € Lot 4: 30 000 € Lot 5: 64 000 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

De valider les modifications proposées et autorise le Président à faire préparer le marché et publier la consultation y afférente.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 9 février 2022 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20220208-DEL08022022-25-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022